

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC

61770

1998-10

AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1
2004-01

Amendement 1

**Appareils électriques raccordés au réseau
d'alimentation en eau –
Prescriptions pour éviter le retour d'eau par
siphonnage et la défaillance des ensembles
de raccordement**

Amendment 1

**Electric appliances connected to
the water mains –
Avoidance of backsiphonage
and failure of hose-sets**

© IEC 2004 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission, 3, rue de Varembé, PO Box 131, CH-1211 Geneva 20, Switzerland
Telephone: +41 22 919 02 11 Telefax: +41 22 919 03 00 E-mail: inmail@iec.ch Web: www.iec.ch



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

C

Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le comité d'études 61 de la CEI: Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants :

FDIS	Rapport de vote
61/2490/FDIS	61/2570/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Le comité a décidé que le contenu de la publication de base et de ses amendements ne sera pas modifié avant 2005. A cette date, la publication sera

- reconduite;
- supprimée;
- remplacée par une édition révisée, ou
- amendée.

1 Domaine d'application

Remplacer le texte existant par ce qui suit:

La présente Norme internationale spécifie les prescriptions pour les appareils à usages domestiques et analogues pour éviter un retour d'**eau non potable** par siphonnage dans le réseau d'alimentation en eau. Elle spécifie également les prescriptions pour ensembles de raccordement utilisés pour raccorder de tels appareils aux réseaux d'alimentation dont la pression ne dépasse pas 1 MPa.

NOTE 1 Comme exemple d'utilisation analogue, on peut citer l'installation d'appareils dans les cantines, les restaurants, les laveries automatiques et les parties communes des appartements.

NOTE 2 La présente norme ne s'applique pas aux appareils

- utilisés pour le nettoyage à sec;
- destinés à des usages médicaux;
- destinés à des usages industriels.

NOTE 3 Le raccordement de l'appareil au réseau d'alimentation en eau peut être temporaire ou permanent.

NOTE 4 Lorsqu'il est fait référence au réseau d'alimentation en eau, la fourniture de l'eau à partir d'une citerne ou d'un système similaire est également concernée.

NOTE 5 De nombreux pays ont des prescriptions en matière de prévention de la contamination de l'eau potable par contact avec des matériaux inappropriés en amont du dispositif de sécurité.

4 Prescriptions générales

4.2 Remplacer «incorporés dans l'appareil» par «incorporés dans l'appareil ou fixés à celui-ci».

FOREWORD

This amendment has been prepared by IEC technical committee 61: Safety of household and similar electrical appliances.

The text of this amendment is based on the following documents:

FDIS	Report on voting
61/2490/FDIS	61/2570/RVD

Full information on the voting for the approval of this amendment can be found in the report on voting indicated in the above table.

The committee has decided that the contents of the base publication and its amendments will remain unchanged until 2005. At this date, the publication will be

- reconfirmed;
- withdrawn
- replaced by a revised edition, or
- amended.

1 Scope

Replace the existing text by the following:

This International Standard specifies requirements for appliances for household and similar purposes to prevent the backsiphonage of **non-potable water** into the water mains. It also specifies requirements for **hose sets** used for connecting such appliances to the water mains that supply water at a pressure not exceeding 1 MPa.

NOTE 1 Examples of similar purposes are the installation of appliances in canteens, restaurants, launderettes and communal flats.

NOTE 2 This standard does not apply to appliances

- used for dry cleaning;
- for medical purposes;
- intended for industrial purposes.

NOTE 3 The connection of the appliance to the water mains may be temporary or permanent.

NOTE 4 When reference is made to the water mains, water supplied from a cistern or similar system is also included.

NOTE 5 Many countries have requirements concerning the prevention of contamination of potable water as a result of contact with unsuitable materials upstream of a safety device.

4 General requirements

4.2 *Replace* “incorporated in the appliance” by “incorporated in, or fixed to, the appliance”.

5 Conditions générales d'essais

5.1 Remplacer le texte du dernier tiret par ce qui suit:

- l'appareil est essayé sans charge et sans agent de nettoyage, de rinçage ni agents similaires, les portes et les couvercles étant fermés.

5.2 Remplacer, au troisième tiret, «en amont d'une **surverse** ou d'un **rupteur**» par «en amont d'un **dispositif antiretour d'eau**».

5.4 Remplacer «à l'intérieur de l'appareil» par «sur l'appareil».

8 Clapets antiretour

8.1 Remplacer la deuxième phrase du second alinéa, y compris les trois tirets, par ce qui suit:

L'essai de l'annexe A est effectué dans les conditions suivantes:

- avec les parties mobiles placées une par une dans la position la plus défavorable;
- après que les **parties amovibles** ont été retirées;
- après avoir simulé un défaut sur chacune des parties mobiles, y compris leurs supports ou guides.

Un seul défaut est appliqué à la fois.

Seule l'une de ces trois conditions est appliquée à la fois.

9 Ensembles de raccordement

9.1.10 Remplacer, dans le cinquième alinéa, «8 Nm» par «4 Nm».
